



*Signataire : Patricia Bidaux*

*Date de dépôt : 7 août 2023*

## **Question écrite urgente**

### **Quand l'Arve a mal à sa qualité**

Considérant l'incident technique du 13 juillet 2023 à la STEP d'Ocybèle (FRA) qui a mené à la mise en garde concernant les baignades au bord de l'Arve et dans le Rhône après la Jonction, au travers de trois communiqués de presse...

Trois communiqués de presse qui relevaient, entre autres, les points suivants :

**14 juillet** : communiqué de presse conjoint du département du territoire (DT) et du département de la santé et des mobilités (DSM)

**La baignade est provisoirement déconseillée dans l'Arve et le Rhône après la Jonction**

- Un déferlement d'eaux usées dans l'Arve avec pour conséquences des taux anormalement élevés de la bactérie fécale *Escherichia coli* (E. coli) qui ont été mesurés dans l'eau de l'Arve à la Jonction. Lors d'un second prélèvement dont les résultats sont tombés ce jour, un taux supérieur aux normes tolérées a été confirmé.
- Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités nautiques entraînant une ingestion potentielle d'eau de baignade (kayak, rafting, paddle, descente du Rhône) sont donc fortement déconseillées dans l'Arve ainsi que dans le Rhône après la Jonction.
- La bactérie *Escherichia coli* peut provoquer des nausées, vomissements ou diarrhées, qui, la plupart du temps, disparaissent en quelques jours.

**18 juillet :** communiqué de presse conjoint du canton de Genève (DT et DSM) et de Annemasse Agglo

### **La qualité de l'eau de l'Arve s'améliore mais la baignade reste déconseillée**

- Le dernier prélèvement, effectué le 17 juillet et dont le résultat est tombé le 18 juillet, indique une concentration en baisse mais un taux bactériologique encore supérieur à ce qui est admis pour l'Arve. Dans ce contexte, les autorités genevoises recommandent toujours de renoncer à la baignade et aux activités de loisirs nautiques dans l'Arve et le Rhône après la Jonction.
- La direction générale de la santé reste vigilante quant à l'apparition de maladies liées à une exposition à l'Arve et à un potentiel impact sur le système de santé.

**25 juillet 2023 :** communiqué de presse conjoint du DT et du DSM

### **Bactérie E. coli : vigilance levée pour les eaux de baignade du Rhône mais toujours de mise pour l'Arve**

- Le dernier prélèvement dans l'Arve, dont le résultat est tombé le 25 juillet, indique une concentration de la bactérie fécale Escherichia coli (E. coli) trois fois inférieure à celle enregistrée le premier jour du déversement, qui demeure cependant supérieure à la normale.
- La dilution des eaux de l'Arve avec celles du Rhône provenant du Léman permet d'obtenir une meilleure qualité de l'eau de baignade dès la Jonction, mais le taux supérieur à la norme admise dans l'Arve en amont nécessite toutefois de rester vigilant.
- La baignade et les activités nautiques dans l'Arve restent déconseillées. L'office cantonal de l'eau (OCEau) a effectué des prélèvements chaque jour (hormis le week-end) afin de déterminer la concentration d'E. coli dans l'Arve liée au déversement d'eaux usées.
- La direction générale de la santé s'est tenue à la disposition du public et a suivi de près l'évolution d'un potentiel impact sur le système de santé. Hormis quelques intoxications isolées possiblement liées à des activités nautiques dans l'Arve lors de la première semaine du déversement, aucune hausse significative des cas n'a été mise en évidence par les autorités.
- Le canton remercie les acteurs travaillant au bord des deux cours d'eau, qui ont permis de relayer l'information directement sur le terrain.

... mes questions sont les suivantes :

1. *La date de l'incident remonte au 12 juillet et le communiqué de presse de mise en garde date 14 juillet. Pourquoi un délai de deux jours ?*
2. *Si la qualité de l'eau potable n'a pas été remise en question, les baignades étaient fortement déconseillées sans pour autant avoir été interdites, alors que le 18 juillet la direction générale de la santé restait vigilante quant à l'apparition des maladies liées à une exposition à l'Arve et d'un potentiel impact sur le système de santé. Pourquoi ?*
3. *Les autorités cantonales remercient les acteurs travaillant au bord des deux cours d'eau, qui ont permis de relayer l'information directement sur le terrain. Les autorités cantonales n'ont-elles pas jugé nécessaire de prendre directement contact avec les clubs travaillant au bord de l'eau et ayant des activités sportives auprès de la jeune population notamment et pourquoi ?*
4. *La police du lac et des rivières et les communes riveraines ont-elles été mises au courant des conséquences et des risques pour la santé des baigneurs dès l'annonce de l'incident ? Sinon, pourquoi ?*
5. *Un protocole d'urgence est-il en place afin de faire face à ce genre d'urgence et, sinon, un processus sera-t-il mis en place, notamment en termes de chaîne décisionnelle (si le responsable est absent, par exemple) et de communication aux professionnels intéressés ?*
6. *Comment le canton envisage-t-il de soutenir les clubs nautiques qui n'ont pas pu offrir de prestations entraînant une ingestion potentielle d'eau de baignade (selon le communiqué de presse), entre le 14 et le 25 juillet ? Une discussion a-t-elle eu lieu avec les autorités françaises ou les responsables de la STEP située sur le territoire français sur le sujet ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié des réponses qu'il apportera.